9570 frs + les frais du montant de 787 frs
ont été examinés par la Commission des Finances. Les créances ont été reconnues irrécouvrables. Le Conseil confirme à l'unanimité.

2/ Régularisation des crédits 1952. (Hôpital Malakoff)

Sur la proposition de la Commission des Finances, le Conseil approuve la délibération en date du 23 avril 1953 de la Commission Administrative de l'Hôpital.

Cette délibération prévoit qu'un certain nombre de crédits insuffisants de l'exercice 1952 seront complétés par prélèvement sur les crédits excédentaires, ces virements étant réalisés sans porter atteinte à l'équilibre général du budget de l'Hôpital.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

E. Commission Communale des Impositions Directes

En exécution de l'article 1650 § 3 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal doit proposer à M. le Directeur des C.D de la Charente Maritime, une liste de 24 contribuables de nationalité française, de 25 ans au moins, jouissant de leurs droits civils, inscrits au rôle des CD. à Royan et aptes à participer au travail qui échoit à la Commission communale des Contributions Directes.

La Commission des Finances a préparé la liste ci-après, liste que le Conseil accepte à l'unanimité sauf 2 abstentions.

MM. Bessaguet Raymond, propriétaire vitic. Avenue des Semis
Bourgeois Gilbert, agriculteur, à Maine Arnaud
Théodore Félix, Régisseur, rue Pierre de Mons
Chazeaud, Commerçant, Avenue des Tilleuls
Brossard Hervé, commerçant Cité Commerciale Rue des Gardes
Barrière Emile, " Cité Poste République
Leroux Bernard, Entrepreneur de peinture Bd de Perpignan
Blanchard Raymond, hôtelier, à Pontaillac
Martin Gaston, commerçant avenue de Pontaillac

3376. - 8-47. - Imp. Delmas, Bx. 31.6102. - Malées 54 int.